

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :	
<i>en exercice</i>	: 10
<i>présents</i>	: 7
<i>représentés</i>	: 0
<i>votants</i>	: 7
<i>Pour</i>	: 7
<i>Contre</i>	: 0
<i>Abstentions</i>	: 0

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le dix huit février deux mil vingt cinq à 20h30, suivant convocation en date du onze février deux mil vingt cinq, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr MONTHEIL Jean Pierre, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr BREUX Sylvain, Mr VERHELST Eduard.

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : Mme BELLET Béatrice, Mme CYRILLE D'HOOP Aurore et Mr CHARIAL Nicolas,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 février 2025

Secrétaire de séance : Mr VERHELST Eduard

Délibération 2025/008 en date du 18 février 2025

Convention de délégation de la compétence « assainissement collectif » de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière à la commune Domps

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et plus spécifiquement son article L.5216-5,

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- D'approuver le projet de convention de délégation de compétence assainissement collectif.
- D'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.
- D'annuler et remplacer la délibération 2024/004 en date du 16 janvier 2024.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
En Mairie le 18 février 2025.
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20250218-2025-008-DE
Date de télétransmission : 19/02/2025
Date de réception préfecture : 19/02/2025

